

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 16 décembre 2025
DELIBERATION 2025_30

Nombre de membres 10
En exercice : 10
Présents : 6

Excusé :
Absents : 2
Pouvoir : 2

Date de la convocation : 04/12/2025
Date d'affichage : 04/12/2025

**DELIBERATION POUR CESSION DES PARCELLES CADASTREES
DE L'IMPASSE DE MONTABOULET**

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi seize décembre à vingt et une heures, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, Mme Ninoslava BOZOVIC, Mme Stéphanie GRENARD, Mme Maryse TEQUI, M. Sébastien LANGE,

Pouvoir : M. MIRATON donne procuration à M. REILHES Claude
M. ROUX donne procuration à Mme TEQUI Maryse

Absents : M. Damien WEISSE
M. Christophe BOYER

Secrétaire de séance : Sandrine NARDI

o O o

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré et a donné pouvoir au Maire de procéder à l'établissement des actes nécessaires aux cessions.

Pour procéder aux acquisitions et aux ventes, il faut déterminer les parcelles cadastrées et le prix pour toutes ces transactions.

Pour le projet de cession par la Commune de Maurens-Scopont à la SCI La Hulotte, le prix sera de 4 000€/ha pour la parcelle cadastrée :

- ZC 45 contenance de 91 centiares

Pour le projet de cession par la Commune de Maurens-Scopont à Mme Myriam DARNIS, le prix sera de 4 000€/ha pour les parcelles cadastrées :

- ZC 46 contenance de 3a 36 centiares
 - ZC 47 contenance de 30 centiares
 - ZC 48 contenance de 52 centiares
- Contenance totale 04a 18ca

Pour le projet d'achat par la Commune de Maurens-Scopont à Mme Myriam DARNIS, le prix sera de 4 000€/ha pour les parcelles cadastrées

- ZC 37 contenance de 01a 13 centiares
 - ZC 42 contenance de 01a 27 centiares
- Contenance totale 02a 40ca


Pour le projet d'achat par le Commune de Maurens-Scopont à SCI Montaboulet Bas, le prix sera de 4 000€/ha pour la parcelle cadastrée

- ZC 39 contenance de 91 centiares

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide

- ACCEPTE d'acheter les parcelles cadastrées ZC37, ZC38, ZC39, ZC40, ZC41, ZC42,
- ACCEPTE de céder les parcelles cadastrées ZC45, ZC46
- ACCEPTE le prix de 4000€/ha pour chaque acte
- DEMANDE au Maire de prévoir 250€ de frais par acte

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 081-218101624-20251216-2025_30-DE



Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Claude REILHES

